

N° : DE/44/7.5/25.06.2018-13

| | | | |
|---|-----------|---------------------------|-----------|
| EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES | | | |
| Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues | | | |
| Nombre de délégués en exercice | 47 | Absents représentés : | 13 |
| Présents | 30 | Absents non représentés : | 4 |
| VOTANTS | | | 43 |

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 25 juin 2018, après convocation légale reçue le 19 juin 2018, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

Mme Ingrid APPRIOU, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEÏ, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, Mme Maryline EYDOUX, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER

Etaient Absents représentés :

M. Jean BERARD (pouvoir donné à Mme Martine CASADEÏ), M. Henri BERNAL (pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Ingrid APPRIOU), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Jacques GRAU), Mme Evelyne ESPENON (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Pierre GABERT (pouvoir donné à M. Didier CARLE), Mme Sandrine LAGNEAU (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), Mme Nadia MARTINEZ (pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), M. Claude PARENTI (pouvoir donné à M. Michel MUS), Mme Mireille PEREZ (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Serge SOLER (pouvoir donné à M. Christian RIOU), M. Michel TERRISSE (pouvoir donné à Mme Sylviane VERGIER).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, Mme Françoise LAFAURE, M. Alain MILON, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Subvention 2018 au Syndicat Mixte pour la création de la Via Venaissia

Monsieur Didier CARLE, Vice-Président, indique à l'assemblée que le Syndicat Mixte de la Via Venaissia a transmis en date du 28 mai 2018 l'appel à cotisation pour l'année 2018. Le Syndicat de la Via Venaissia sollicite aujourd'hui la Communauté de Communes pour un versement de la cotisation de l'année 2018 d'un montant de **3 336.00 €**.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à verser la cotisation d'un montant de **3 336.00 €** au Syndicat de la Via Venaissia pour l'année 2018.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

70_DE-084-248400293-20180625-25062018_13

Il est précisé que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du budget primitif 2018.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Didier CARLE, Vice-Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le versement de la cotisation 2018 d'un montant de 3 336 € au Syndicat Mixte pour la création de la Via Venaissia.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du budget primitif 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,



Le Président,

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

